

Resiliation Inscription ifdp

Par Reivax 69

Bonjour,

Comme beaucoup de personne, je me suis inscrit à l'IFDP pour suivre une formation mais aujourd'hui je n'ai plus de ressources et ne peux doc continuer cette formation.Sachant que je me suis inscrit le 30 janvier 2013 et qu'à ce jour je n'ai toujours pas transmis aucun devoir.pouvez-vous me dire quelles sont les démarches à suivre pour résilier mon contrat.

D'avance je vous remercie.

Cordialement

Reivax 69.

Par pat76

Bonjour

Vous avez 3 mois à compter de la date de la signature du contrat pour le résilier,contrat que vous aviez obligatoirement reçu en deux exemplaires par courrier recommandé et dont vous aviez retourné un exemlaire signé par recommandé avec avis de réception.

Vous envoyez dès maintenant une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception à IFDP dans laquelle vous indiquez que suite à des difficultés financières graves vous n'êtes plus en mesure de suivre les cours d'enseignement à distance.

Vous précisez que vous vous basez sur l'article L 444-8 du Code de l'Education pour résilier votre contrat.

Vous indiquez que tout litige concernant la résiliation du contrat se règlera obligatoirement devant le Tribunal compétent dont vous dépendez.

Vous garderez une copie de votre lettre.

IFDP suite à cette résiliation pourra vous réclamer le paiement de 30% de la somme prévue au contrat déduction faite des sommes déjà versées, fournitures non comprises.